Ville de Herstal

Herstal infos

Li tchaf'teû d'Hèsta

L'hebdomadaire d'informations de la Ville de Herstal

www.herstal.be • villedeherstal • **n°123** • 11 décembre 2019

UNE PRIME À L'ACHAT DE LANGES LAVABLES DÈS LE 1ER JANVIER 2020

Le Conseil communal de Herstal, en sa séance du 25 novembre, a décidé d'accorder, à partir du 1er janvier 2020, une prime visant à favoriser l'utilisation de langes lavables pour les bébés. Cette décision s'inscrit dans le cadre de notre campagne "Objectif Zéro Déchet". Par enfant, l'utilisation de langes lavables au lieu de langes jetables permet en effet de passer de 1.000 à 150 kg de déchets produits ! Les langes lavables sont écologiques, économiques et sains mais l'investissement à l'achat est important, d'où l'utilité de proposer une prime.

Le montant de la prime octroyée équivaut à 50 % des factures d'achat **(attention : factures émises après le 1er janvier 2020, donc**) et est plafonné à deux cent cinquante euros (250 €). Plusieurs factures d'achat peuvent être cumulées mais la prime est octroyée une seule fois par enfant de moins de deux ans et demi et par ménage. Les factures peuvent être antérieures de six mois à la date de naissance de l'enfant.

Introduisez votre demande au moyen du formulaire que vous trouverez sur notre site internet (https://www.herstal.be/actualites/Langes_lavables), accompagné des documents justificatifs suivants :

- une copie de(s) facture(s) d'achat;
- une copie de la composition de ménage, précisant la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population de la Ville.

Herstal infos va prendre un peu de vacances. Le numéro 124 sortira début janvier.

VIOLENCES CONJUGALES OU SEXUELLES ? INTER'AGIR VOUS AIDE

Pour faire face aux problématiques de violences conjugales ou liées au genre, le CPAS de Herstal a mis en place la cellule "Inter'Agir", spécifiquement consacrée aux violences entre partenaires. Vous y bénéficierez d'une écoute, d'un soutien et d'un accompagnement individuel en toute discrétion si vous subissez ou rencontrez : des violences psychologiques, physiques, économiques, sexuelles commises au sein des couples (partenaires ou ex-partenaires, hétérosexuels ou homosexuels, de longue date ou non…); des violences fondées sur le genre : mutilations génitales, mariages forcés, violences liées à l'honneur, etc.; toutes formes de violences sexuelles commises en dehors des couples.

« *À la fin du mois d'aout, nous avions déjà identifié une cinquantaine de situations de ce type parmi nos usagers*, explique Charlotte Tilkin, responsable de la cellule. *Et, évidemment, il y aussi toutes celles dont les gens n'osent pas parler. Inter'Agir nous permettra d'offrir une réponse et des outils adaptés à cette problématique très spécifique.* »

Contact : Charlotte Tilkin, 04 256 81 00, interagir@cpasherstal.be.

FERMETURE DE FIN D'ANNÉE DES SERVICES COMMUNAUX

À l'occasion des fêtes de fin d'année, tous les services de l'administration et du CPAS seront fermés et inaccessibles les 25 et 26 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier. Par ailleurs, il n'y aura pas de permanence du service population les samedis 28 décembre et 4 janvier.

La crèche communale ferme ses portes du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier inclus. Toutes nos bibliothèques seront fermées du lundi 23 décembre au lundi 6 janvier inclus.

La piscine sera fermée à midi les 24 et 31 décembre et inaccessible les 25 et 26 décembre et les 1er et 2 janvier. Nos deux halls omnisports seront fermés les 24 (à partir de midi) et 25 décembre puis le 31 décembre (à partir de

midi) et le 1er janvier. Merci de prendre vos dispositions.

LUMIÈRES D'HIVER

Trois jours de spectacles et activités pour les enfants

Du 10 au 12 janvier, le Centre culturel de Herstal organise avec la collaboration de notre réseau de bibliothèques publiques la troisième édition de son festival "Lumières d'hiver", trois jours de spectacles et activités pour les enfants.

« *L'objectif du festival est d'offrir un accès à l'art et à la culture dès le plus jeune âge mais aussi de développer la créativité des enfants*, expliquent Marie Malavasi et Samuelle Warnauts, animatrices du Centre culturel. *Cette année, nous avons voulu être particulièrement attentives à ce deuxième aspect, en proposant des spectacles qui, systématiquement, prévoient un espace de participation permettant aux enfants d'être acteurs du spectacle.* »

Autre particularité du festival cette année, il s'ouvre à un… très très jeune public, dès 1 an à peine ! Alors si vous voulez mettre un peu de lumières dans l'hiver des enfants, foncez ! Les spectacles coutent 5 euros par enfant (gratuit pour l'adulte accompagnant), les ateliers et la balade contée 1 euro. Vous trouverez le programme détaillé sur le site internet https://ccherstal.be.

Infos et réservations : info@ccherstal.be ou 04 264 48 15.

PÉTARDS ET ARTIFICES : PRUDENCE !

Il faut le savoir, à Herstal, la Charte de Qualité du Cadre de ville interdit tant le tir de feux d'artifice (à moins qu'il ne soit géré par un artificier professionnel ou autorisé par le Bourgmestre) que… l'utilisation de pétards sur l'espace public. Et aucune dérogation n'est prévue en période de fin d'année !

Enfreindre ces interdictions peut être puni d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 350 euros. Sachez donc que vous êtes en contravention si vous le faites quand même. Pétards et feux d'artifice sont souvent une nuisance pour le voisinage et génèrent beaucoup de stress pour les animaux de compagnie. Par ailleurs, chaque année, ils entrainent des blessures. Si vous choisissez quand même de tirer des feux d'artifice malgré l'interdiction, nous vous conseillons la lecture de la brochure éditée par le SPF Economie : https://economie.fgov.be/fr/publications/ne-gachez-pas-votre-fete.

Éditeur responsable : Ville de Herstal > service Ecrido • Rédaction : Pierre Morel
Herstal infos applique les rectifications de l'orthographe de 1990, approuvées par toutes les instances compétentes dont l'Académie française.